

Règlements et Discipline :

Tout ce qui est envoyé ou reçu par les élèves est soumis à l'aveu et à l'inspection du R. P. Supérieur ou du Père Préfet.

L'usage du tabac est formellement interdit.

Les élèves se soumettent, par le fait de leur entrée, à tous les détails et règlements de la discipline.

L'irrégion, l'immoralité, l'insubordination ou même une paresse habituelle et incorrigible sont des cas d'exclusion.

Ceux qui restent au Collège pendant les vacances de Noël ou durant les sorties extraordinaires ne peuvent faire des visites chez les parents de leurs condisciples à moins d'être dûment autorisés *ad hoc* par leurs parents ou tuteurs respectifs.

Moyens d'Emulation :

Les principaux moyens d'émulation se rattachent :

1o Aux notes, 2o aux compositions, 3o aux examens.

Les notes de classe sont au nombre de *trois* et comprennent la *conduite*, les *devoirs* et les *leçons*. Les notes de devoirs et de leçons ont une *valeur absolue* et sont basées, non sur l'application présumée de l'élève, mais sur le résultat effectif de son travail.

Les notes d'étude ou de discipline sont au nombre de huit et comprennent la *conduite religieuse*, la *conduite à l'étude*, le *travail*, les *rangs*, les *récréations*, la *politesse*, le *réfectoire* et le *dortoir*.

Les notes sont exprimées par des chiffres dont la valeur est ainsi déterminée : 6, parfaitement bien ; 5, très bien ; 4, bien ; 3, passable ; 2, mal ; 1, très mal.

Sanction des Notes.—La proclamation publique, la